



Club des Maîtres d'Ouvrage des Systèmes d'Information,
39-41 boulevard Suchet, 75016 Paris, téléphone/fax 01 45 27 15 41

Webmaster et secrétariat : [Diane de Pierrefeu](#)



A propos de la maîtrise d'ouvrage

La fonction de maître d'ouvrage du système d'information, apparue dans les années 90, a pour objectif de :

- *définir le système d'information, étroitement couplé aux objectifs et stratégies de l'entreprise,*
- *piloter les développements informatiques nécessaires.*

Des maîtres d'ouvrage ont décidé de lancer, fin 97, le "**Club des maîtres d'ouvrage**" pour faire progresser leur métier. Cette association, loi 1901, leur offre :

- *un lieu d'échanges avec d'autres maîtres d'ouvrage*
- *des cas concrets (études...)*
- *de faire progresser les méthodes (groupes de travail...)*
- *une explication des métiers de maîtrise d'ouvrage (publication de travaux...)*
- *une force d'influence (presse, communication...).*

La fonction de maître d'ouvrage

L'origine de la fonction

Une distinction entre "système d'information" et "système informatique" apparaît progressivement au sein des entreprises depuis quelques années :

- * le système d'information comporte les processus de l'entreprise, les informations manipulées par ces processus et les fonctions qui traitent ces informations
- * le système informatique comporte les composants techniques (traitements, données, matériels) qui supportent le système d'information en permettant de l'automatiser et le distribuer.



Dans ce contexte, la fonction de maîtrise d'ouvrage du système d'information émerge et se structure de façon à assurer progressivement la responsabilité du système d'information, en s'appuyant sur un maître d'œuvre interne ou externe du système informatique.

Maîtrise d'ouvrage stratégique et maîtrise d'ouvrage opérationnelle

Le maître d'ouvrage stratégique (parfois appelé maître d'ouvrage commanditaire, ou simplement maître d'ouvrage) est le responsable opérationnel de l'activité qui s'appuie sur un système d'information. Il s'agit donc d'une (ou d'un ensemble de) personne(s) qui ne sont pas des professionnels du système d'information.

Le maître d'ouvrage opérationnel (parfois appelé maître d'ouvrage délégué, voire aussi simplement maître d'ouvrage) assiste le maître d'ouvrage stratégique dans l'exercice de sa fonction. C'est un professionnel du système d'information.

Les activités de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle

Les activités de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle concernent :

- * les projets d'évolution du SI : c'est historiquement la première activité qui a été structurée
- * le fonctionnement du SI : cette activité a pour objet de piloter les systèmes en exploitation et de garantir le bon fonctionnement au quotidien
- * la gestion de l'évolution du SI : cette activité a pour objet le pilotage de l'articulation des plans d'évolution, en particulier autour des idées récentes d'urbanisation)

Habituellement, les équipes de maîtrises d'ouvrage opérationnelle sont rattachées aux différents responsables d'activités ("responsables métiers").



Le Club des maîtres d'ouvrage des systèmes d'information

L'objet du Club

L'objet du Club est de faciliter aux organismes adhérents (entreprises privées ou organismes publics) la mise en place, l'évolution ou le fonctionnement de leurs structures de maîtrise d'ouvrage. Les représentants au sein du Club des organismes adhérents, qui sont des responsables d'équipes de maîtrise d'ouvrage, sont appelés membres du Club.

Le Club est d'abord un lieu d'échanges entre responsables d'équipes de maîtrise d'ouvrage membres du Club. La formalisation des résultats des travaux du Club fait l'objet de publications, d'abord destinées aux organismes adhérents.

Le fonctionnement

Le Club est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : " Club des Maîtres d'Ouvrage des Systèmes d'information ".

Un même organisme peut adhérer plusieurs fois, lorsqu'il comporte plusieurs équipes de maîtrise d'ouvrage : il pourra alors être représenté par plusieurs membres.

En plus des membres représentant les entreprises adhérentes, le Club comporte des "membres associés" (personnes dont l'activité peut contribuer à l'efficacité du club). Le nombre de membres associés est plafonné à 20% du nombre total des membres.

L'association est dirigée par un conseil d'administration qui choisit parmi ses membres un bureau. Les grandes décisions sont votées par l'assemblée générale des membres, qui se réunit au moins une fois par an.

Le Club fonctionne grâce à la contribution financière des organismes adhérents (pour l'année 2001, la cotisation est fixée à 15.000 F par adhésion) et à l'engagement individuel des personnes physiques qui les représentent : être membre du Club, c'est s'engager à participer à ses activités et à contribuer à ses travaux.

L'admission au Club

Lorsqu'un organisme souhaite adhérer au Club, il doit en faire la demande.

L'adhésion d'un organisme, de même que le choix de son représentant, sont soumis à un agrément : le conseil d'administration statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.



Membres du club

Conseil d'administration

- Michel Volle (ANPE) : président
 - Jean-Marie Faure (Crédit Lyonnais) : vice-président
 - Elizabeth Carpentier (groupe La Poste) : trésorier
 - Lionel Ploquin (DGI) : secrétaire
-
- François Darbandi (Bouygues Telecom)
 - Joëlle Goglu (Orange)
 - Dominique Héry (Unibail)
 - Pascal Rivière (INSEE)

Entreprises adhérentes :

AGORA
Air France
ANPE
Bouygues Telecom
CNAM
Crédit Lyonnais
DEXIA-CLF
EDF-RTE
Groupe La Poste
Hôpitaux de Paris
INSEE
INSERM
IONISALTIME
Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Mission ACCORD
Orange
ORGANIC
SAP
Société Générale
Suez-Lyonnaise des Eaux
Thalès
Unibail